



Bureau canadien d'agrément en foresterie  
Canadian Forestry Accreditation Board

## Rapports

### **Rapport annuel – 2010**

Le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) est responsable de l'évaluation des programmes universitaires de foresterie afin de s'assurer qu'ils rencontrent les exigences académiques de la certification professionnelle (admission à un ordre professionnel). Son rôle est de mettre en œuvre un processus national d'agrément, en vertu du mandat défini dans l'Énoncé de politique approuvé par ses organismes membres, soit les huit associations canadiennes de professionnels forestiers (ingénieurs forestiers) et l'Institut forestier du Canada. Le Bureau est formé des représentants désignés par les organismes membres.

Le Bureau a été créé en 1989 et a entrepris l'évaluation des programmes en 1990. L'évaluation d'un programme est entreprise selon des normes de scolarité reconnues mais comprend également l'examen détaillé des installations et des services offerts, de l'expérience, des qualifications et des postes détenus par les professeurs, ainsi que de la capacité du programme d'inculquer aux étudiants les qualités et les qualifications professionnelles requises pour la pratique de la profession. Le cycle habituel d'agrément d'un programme est de six ans, mais les circonstances peuvent dicter une période plus courte pour un programme donné ou une révision intérimaire, afin de s'assurer qu'il satisfait toujours aux critères d'agrément. Actuellement, onze programmes de baccalauréat en foresterie sont agréés au Canada. Le Bureau n'a agréé pas les facultés, les institutions ainsi les programmes d'étude dispensés hors du Canada.

Le quatrième cycle de révision entrepris par le Bureau s'est poursuivi en 2010 avec la visite du campus d'Edmundston de l'Université de Moncton. Une équipe dirigée par Rod O'Connell, R.P.F. a effectué la révision du Programme des Sciences forestières de la Faculté de Foresterie au cours d'un séjour de trois jours à la mi-avril. Les autres membres de l'équipe étaient Germain Paré, ing.f. et David Winston, R.P.F. La révision s'est effectuée en français, conformément à la langue d'enseignement utilisée à l'Université.

Le Bureau s'est réuni à une occasion au cours de l'année, à Vancouver en septembre. À la suite de l'étude du rapport de l'équipe de révision et de la documentation qui s'y rattachait, le Bureau a accordé un agrément d'une durée de trois ans au Programme des Sciences forestières de l'Université de Moncton. La nouvelle période d'agrément débute avec l'année scolaire 2010-2011 et se poursuit jusqu'au 30 juin 2013 ou pour aussi longtemps que le programme visé est en place, selon la première échéance. En rendant sa décision, le Bureau a reconnu que le programme de foresterie répond aux critères d'agrément énoncés par le BCAF dans son Énoncé de politique et par les *Normes de scolarité requises à la reconnaissance des programmes d'enseignement universitaire en foresterie au Canada*. Cependant le Programme connaît une période de transition en passant d'un programme d'une durée de cinq ans à un programme d'une durée de quatre ans et certains éléments du cheminement de formation étaient encore en voie d'élaboration finale au moment de la révision. Le Bureau verra à effectuer une révision plus détaillée du programme au cours de la dernière année de scolarité de la période actuelle d'agrément.

Cette décision est assujettie aux dispositions pertinentes de l'Énoncé de politique qui indique, entre autres, que « la durée de l'agrément peut être remise en question en tout temps pour raison valable ».

Les agréments accordés par les présentes décisions s'appliquent seulement au cheminement scolaire du programme mentionné ci-dessus et en place au moment de la révision de l'agrément.

Avec l'accord des établissements, la révision de l'agrément des Programmes d'Aménagement de l'écosystème forestier et de Génie forestier (option R.P.F.) de l'Université du Nouveau-Brunswick et des Programmes de Foresterie et de Gestion des Affaires en Foresterie de l'Université de l'Alberta sera effectuée en 2011. La visite dans le cas de la première faculté est prévue pour la mi-mars. Dans le cas de la deuxième faculté, la visite n'a pas été confirmée mais devrait avoir lieu en avril. La révision telle que prévue des programmes de l'UCB et de l'Université Lakehead est prévue pour l'an prochain.

Tel qu'il a été annoncé précédemment, les nouvelles normes de révision de l'agrément ont été introduites en 2008. Ces normes basées sur la compétence représentent une démarcation nette des normes utilisées antérieurement basées sur les connaissances et le Bureau a cherché activement à obtenir des réactions autant des établissements que des membres des équipes de révision relativement aux procédures utilisées pour mener les révisions de l'agrément. Même si le nouveau système est effectivement utilisé, un certain nombre de commentaires pertinents et constructifs a été émis à des fins d'amélioration qui sont présentement incorporés dans les documents d'orientation destinés tant aux établissements qu'aux équipes de révision. Le Bureau continuera de solliciter des commentaires au cours de la période restante du premier cycle de révision selon les nouvelles normes.

Deux changements sont survenus parmi les membres du Bureau au cours de l'année. Le plus important de ceux-ci étant le remplacement du président du Bureau par Peter Marshall, R.P.F., le membre désigné de l'Association of BC Forest Professionals. Le changement a été effectué au début de l'année civile. Le Dr Marshall a succédé à Steve Hoyt au poste de président. Au même moment, M. Hoyt a quitté le poste de membre désigné de l'Association des Forestiers agréés du Nouveau-Brunswick. Il a été remplacé à ce poste par Peggy McDougall, R.P.F.

Les membres du Bureau ainsi que les substituts à la fin de 2010 étaient Peter Marshall, R.P.F. et Randy Trerise, R.P.F. (subst.), Association of British Columbia Forest Professionals; Janet Schilf, R.P.F. et Charles Backman, R.P.F. (subst.), College of Alberta Professional Foresters; John Daisley, R.P.F. et John Doucette, R.P.F. (subst.), Association of Saskatchewan Forestry Professionals; Faye Johnson, R.P.F. et David Winston, R.P.F. (subst.), Ontario Professional Foresters Association; Germain Paré, ing.f. et Jean-Louis Brown, ing.f. (subst.), Ordre des ingénieurs forestiers du Québec; Peggy McDougall, R.P.F. et Rod O'Connell, R.P.F. (subst.), Association des Forestiers agréés du Nouveau-Brunswick; Ian Millar, R.P.F. et Roger Aggas, R.P.F. (subst.), Registered Professional Foresters Association of Nova Scotia; Bill Buggie, R.P.F. et Glen Knee, R.P.F. (subst.), Association of Newfoundland-Labrador Registered Professional Foresters. La plupart des membres désignés à la fin de 2010 devraient poursuivre leur participation au cours de la prochaine année.

En tant que membre, le Bureau participe régulièrement aux réunions et aux activités de la Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers, en particulier au niveau du comité de direction *ad hoc* de l'implantation de la phase 2 du projet d'inclusion de la Fédération. Le projet a progressé au cours de l'année grâce au financement obtenu par une entente de contribution de RHDCC et est pratiquement complété. L'objectif du projet visait à élaborer une approche commune pour l'évaluation des équivalences des personnes formées à l'étranger et de celles ayant obtenu un diplôme d'un programme de foresterie non-agréé au Canada qui cherchent à obtenir un permis de pratique professionnelle. Trois documents destinés à orienter l'implantation de l'approche ont été préparés – un manuel de procédure à suivre pour les associations professionnelles, un guide du demandeur pour les personnes qui cherchent à faire évaluer leurs équivalences et un manuel de l'évaluateur pour les personnes chargées de la révision et de la rédaction du rapport sur les équivalences présentées par les demandeurs. Les

documents sont en cours de traduction et seront disponibles en anglais et en français. Un site internet comprenant le guide du demandeur et d'autres conseils destinés aux candidats est en cours de réalisation et sera disponible sous peu.

Le Bureau est un membre actif de l'Association des agences d'agrément du Canada (AAAC). L'Association se réunit deux fois par année et les 35 organismes membres ont l'occasion lors de ces réunions d'étudier les éléments d'intérêt commun en matière d'agrément et de partager leur expertise et des procédures d'agrément.

Le rapport annuel du BCAF 2009, qui comprenait la liste des programmes agréés à ce moment, a été publié dans le numéro de mars-avril 2010 de la revue *The Forestry Chronicle*.

Lorne F. Riley, R.P.F.  
Directeur général

7 janvier 2011